



Les Nouvelles d'Andrest

Bulletin d'Informations municipales n° 20 - Janvier 2021

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

C'est une année très particulière qui vient de se terminer ! Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter le meilleur en 2021. Nos vœux s'adressent également à tout le milieu éducatif, associatif et professionnel présent sur notre commune. Espérant vivement que nous sortions rapidement de cette crise sanitaire et que nous puissions enfin revenir à une vie normale pleine de joies et de moments partagés.

Le contexte actuel a voulu qu'il n'y ait pas de vœux à la population comme cela est de coutume. Ne pouvant vous réunir, je suis allé rendre visite pour ce nouvel an à deux personnes anciennement élues (en photo sur cette page) avec lesquelles j'ai partagé un moment mémoriel.



André VEDERE, Maire Adjoint Honoraire, 7 mandats.

A travers elles, je veux rendre hommage à tous les élus qui se sont engagés dans les précédents mandats au service de la commune et de l'intercommunalité avec altruisme et pragmatisme chacun avec ses propres compétences.



Jacky TRUSSES, conseillère municipale, puis adjointe, 4 mandats

Concernant l'actualité communale de ce dernier trimestre, la plus visible est la rénovation complète de la toiture de la mairie ainsi que sa corniche.

Par ailleurs, nous avons réussi au bout d'un an de pro-

cédures à obtenir de la part de l'Etat une reconnaissance de catastrophe naturelle pour les inondations de décembre 2019 après un refus au mois d'avril et à la suite d'une procédure d'appel. Concernant les travaux de remise en état des voiries endommagées lors de cet événement climatique nous n'avons, à ce jour, pas encore reçu de notification de la part de l'Etat à propos de l'éventuel taux de subvention afin de financer ces travaux coûteux.

Au niveau de la station d'épuration ; par obligation législative (présence éventuelle de traces de Covid 19), nous avons dû procéder au séchage de l'ensemble des boues stockées et à leur envoi vers une filière de compostage afin d'être "hygiénisées". Cette opération est terminée et génère un surcoût de traitement très important qui sera pris en charge par la mairie.

Cette fin d'année a vu également la création d'une nouvelle association : Adour Sports Loisirs résolument tournée vers les loisirs dédiés à la jeunesse, elle est d'ores et déjà fonctionnelle pour le ski (mais en attente de l'ouverture des stations) avec 50 enfants inscrits issus de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) et en partenariat avec celle-ci. Nous reviendrons plus en détail sur cette association lors d'un prochain bulletin.

Concernant l'intercommunalité, un bulletin paraîtra début février. Toutes les commissions ont été mises en place et pas moins de 21 fonctionnent actuellement. J'ai l'honneur d'être en charge de celles concernant les affaires sociales et l'emploi-formation-insertion.

Quant au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), l'enquête publique devrait débuter mi-février.

L'année vient juste de commencer et nous allons résolument nous tourner vers l'avenir afin d'aborder des projets structurants pour la commune.

Et enfin, je ne pourrais terminer sans évoquer et rendre hommage à la mémoire de Samuel PATY, professeur d'histoire et géographie, victime d'un attentat terroriste portant atteinte à la République survenu le 16 octobre, et l'attentat 3 jours après dans une basilique à Nice faisant trois morts.

En cette période de pandémie, nous n'avons plus droit de nous serrer la main et avons adopté parfois pour nous saluer un geste barrière au niveau des coudes, donc nous pouvons dire "serrons nous les coudes" c'est aussi un dicton et il prend tout son sens actuellement.

Recevez Madame, Monsieur l'expression de mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.

Louis DINTRANS
Maire d'Andrest

Hommage aux Andrestois disparus

Après avoir rendu hommage à Anne-Marie SAINT-MARTIN, ancienne Maire de la commune, et Patrick DUBOSQ conseiller municipal, disparus bien trop tôt, nous souhaitons dans ce nouveau bulletin honorer la mémoire de deux habitants de la commune, Antoine GUINLE et Jean LERDA, qui nous ont également quittés en 2020.

Antoine et Jean ont été conseillers municipaux lors des mandatures d'Yvan SOUPTEs, ancien maire de la commune. Par leur engagement municipal de 1971 à 1983, Antoine GUINLE et Jean LERDA ont contribué à la modernisation d'Andrest avec en particulier la construction du hangar municipal et bien d'autres réalisations encore.



Antoine GUINLE



Jean LERDA

Tous deux ont eu aussi une carrière exemplaire de sapeurs-pompiers volontaires, leur investissement et leur attachement à Andrest ont forcé le respect tout au long de leur vie. On se souviendra qu'Antoine GUINLE avait été Président des conscrits dans son adolescence ou encore chef du centre des sapeurs-pompiers d'Andrest quand Jean LERDA, reconnu au sein du club cycliste ASL, en était son Président d'honneur et était trésorier en 2020 de l'association des anciens combattants.

Toutes nos pensées en ce début d'année vont à leurs familles.

Octobre Rose

Pour la première fois et à l'initiative de Céline LEBREUIL de la médiathèque intercommunale Pierre Gamarra, une marche dans le cadre d'Octobre Rose a eu lieu le samedi 17 octobre. De nombreux marcheurs ont répondu à l'appel pour une balade sur les chemins andrestois.



Cet évènement s'est clôturé par un moment de partage en extérieur, dans le respect des gestes barrières, autour d'un petit goûter. Une somme de 180 € a été récoltée au bénéfice de la lutte contre le cancer du sein.



Cérémonie du 11 novembre

En raison des restrictions sanitaires, la cérémonie n'a pu se dérouler qu'en comité restreint et en respectant les règles sanitaires de protection.

Des représentants des anciens combattants, des pompiers et nos Conseillers départementaux ont déposé avec Monsieur le Maire une gerbe au pied du monument aux Morts et ont rendu un hommage au Carré des Braves.

Banque Alimentaire

La traditionnelle collecte en faveur de la Banque Alimentaire s'est déroulée à la supérette PROXI du Pôle Multiservices Jean Moulin les 27 et 28 novembre.

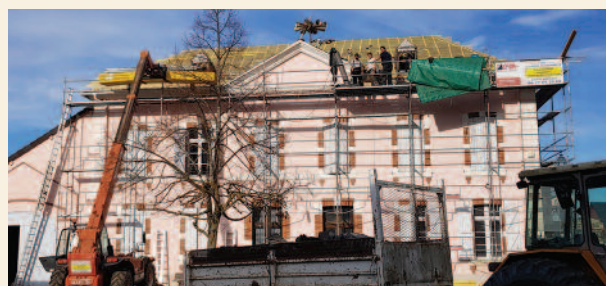
La générosité des Andrestois de tous âges a permis une collecte record de 270 kg de denrées.

Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés en faveur des plus démunis.



La toiture de la mairie fait peau neuve !

La réfection de la couverture en ardoises de la mairie, datant de la fin du XIX^{ème} siècle, a été confiée à une entreprise andrestoise.



Illuminations de l'église

Après le succès rencontré en 2019, l'église Saint Barthélemy a de nouveau été illuminée autour des fêtes de fin d'année. Merci à Monsieur Philippe CABIDOCHÉ pour cette merveilleuse photographie et pour son initiative qui met en valeur le patrimoine historique et architectural de notre commune.



Noël au périscolaire

Pour fêter Noël, la CCAM a organisé dans le cadre des activités périscolaires un spectacle proposé par Trobairiz sur le thème du cirque où la participation des écoliers était indispensable.

Ce moment ludique a été très apprécié par les enfants.

Le Père Noël à Andrest

Le Père Noël est venu à la rencontre des élèves de l'école Simone VEIL le vendredi 18 décembre.

Dans un contexte sanitaire spécial, les enfants ont partagé un moment avec celui-ci en lui dédiant un chant de Noël et une poésie. Par ailleurs, ils n'ont pas manqué de lui présenter leur liste de souhaits. Des chocolats et un goûter ont ensuite été distribués dans chaque classe.

Petits et grands ont apprécié ce moment où la féerie de Noël a fait oublier que le Père Noël était masqué cette année !



Colis de Noël aux anciens

Malgré les restrictions liées au Covid 19, nos aînés de 80 ans et plus ont reçu un colis gourmand distribué par des bénévoles et des élus de la commune.

La situation sanitaire nous a malheureusement privé du plaisir de partager le repas multi-générationnel organisé l'année précédente avec grand succès. Espérons que ce moment convivial pourra être renouvelé dans le futur.



Vente de bois

Une vente de bois, par tirage au sort et réservée aux Andrestois, a eu lieu le 19 décembre.

Un bûcheron est actuellement à l'œuvre pour préparer de nouveaux lots qui seront mis à la vente prochainement. La date de cette vente sera communiquée aux habitants dans les meilleurs délais.

Urbanisme - PLUI

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) actuellement en vigueur sur la commune deviendra bientôt PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), la CCAM assumant dorénavant la compétence urbanisme. Pour rappel, le Conseil Communautaire dans sa séance du 17 décembre 2019 avait procédé au bilan de la concertation et à l'arrêt du PLUI. Nous arrivons maintenant à l'avant-dernière étape, à savoir l'enquête publique qui devrait démarrer le 15 février. Cette nouvelle phase doit permettre au public de prendre connaissance plus facilement du PLUI, de pouvoir consigner ses observations et propositions, avant qu'il ne soit définitivement validé.

Pour en savoir plus : <http://adour-madiran.fr/plui>

Païement de proximité

La Direction Générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité limitée à 300 € pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (cantine, crèche, hôpital...). Les buralistes partenaires affichent le logo ci-dessus. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces jusqu'à 300 € et par carte bancaire.

L'espace presse du centre multi services Jean Moulin propose désormais ce service.



Rappels citoyens

Feux :

L'incinération de matières, quelle que soit leur nature (y compris les déchets verts) est interdite. La déchetterie de Vic-en-Bigorre est équipée pour accueillir vos déchets verts.

Déjections canines :

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal afin d'éviter de les retrouver sur les trottoirs ou dans les espaces verts. Cela participe au maintien de la qualité de vie de l'espace public. Nous lançons un appel au civisme et à la responsabilité des maîtres pour faire cesser ces désagréments.

Informations diverses

• **Un défibrillateur** automatisé de réanimation cardiaque sera installé prochainement près de la salle des fêtes.

• Vaccination Covid-19

Réservée aux seniors à partir de 75 ans après délivrance d'un document pré-vaccinal par leur médecin traitant. Prise de RDV au 05 36 30 01 65 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h), puis vaccination au Centre multimédia de

Vic-en-Bigorre sous présentation du document pré-vaccinal et de la carte vitale.

• Horaires médiathèque :

Mercredi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
Vendredi 9 h - 12 h
Samedi 9 h - 12 h

• Dates à retenir :

Médiathèque :

Contes en hiver* : 30 Janvier à 14 h

*sous réserve des restrictions sanitaires



• **Des cambriolages** ont eu lieu ces derniers jours au sein de la commune. Soyez vigilants et vérifiez la fermeture de vos portes lorsque vous vous absentez. N'hésitez pas à signaler tout mouvement ou démarchage suspects auprès de la gendarmerie.

Dépôt des déchets dangereux : Calendrier 2021

1 ^{ER} TRIMESTRE 2021	JANVIER	FÉVRIER	MARS
DÉCHETTERIE DE MAUBOURGUET	13	10	17
DÉCHETTERIE DE VIC-EN-BIGORRE	20	17	24

2 ^{ÈME} TRIMESTRE 2021	AVRIL	MAI	JUIN
DÉCHETTERIE DE MAUBOURGUET	14	12	16
DÉCHETTERIE DE VIC-EN-BIGORRE	21	19	23

3 ^{ÈME} TRIMESTRE 2021	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
DÉCHETTERIE DE MAUBOURGUET	7	11	15
DÉCHETTERIE DE VIC-EN-BIGORRE	21	18	22

4 ^{ÈME} TRIMESTRE 2021	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
DÉCHETTERIE DE MAUBOURGUET	13	10	15
DÉCHETTERIE DE VIC-EN-BIGORRE	20	17	22

DÉCHETS DANGEREUX COLLECTÉS :

- Pots et bombes de peintures,
- Diluants, solvants, vernis, mastics, colles,
- Insecticides,
- Produits phytosanitaires,
- Radiographies.

DÉCHETS DANGEREUX NON COLLECTÉS :

- Déchets amiantés,
- Déchets radioactifs,
- Déchets explosifs type bouteille de gaz.



INFO :

Les dépôts de déchets dangereux s'effectuent aux heures d'ouverture des déchetteries.

BULLETIN D'INFORMATIONS N° 20

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
Louis DINTRANS

REDACTION ET PHOTOS
Commission Communication
du Conseil Municipal

CONCEPTION ET IMPRESSION
Alphabet Imprimerie
65500 Vic-en-Bigorre

Tirage à 600 ex.